

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

Index AI : AFR 32/010/2007 - ÉFAI

7 septembre 2007

AU 239/07 Craintes de disparition forcée / Craintes pour la sécurité

KENYA Farah Muhammed Abdullahi (h), 26 ans

Selon des témoins oculaires, Farah Muhammed Abdullahi a été enlevé par quatre hommes en civil le 19 août à Nairobi, la capitale du Kenya. Personne ne sait où il est détenu depuis lors. Amnesty International craint qu'il n'ait été victime d'une disparition forcée et que sa vie ne soit en danger.

Le 19 août, à 19 heures, Farah Muhammed Abdullahi sortait d'une mosquée du district des Eastlands avec d'autres fidèles après un office religieux. Deux témoins ont alors vu quatre hommes l'approcher. Ils pensent qu'il s'agissait de policiers. Farah Muhammed Abdullahi a opposé une résistance à ses ravisseurs, mais ceux-ci sont parvenus à le faire monter de force à bord d'un 4X4 Mitsubishi Pajero. Les témoins de la scène l'ont entendu demander : « *Où m'emmenez-vous ?* » avant d'appeler à l'aide.

Farah Muhammed Abdullahi est le frère d'Abdi Muhammed Abdullahi, qui est détenu au secret en Éthiopie, où il a été envoyé au début de l'année 2007 après avoir été transféré avec 80 autres personnes en Somalie par la police kenyane (voir l'AU 88/07, AFR 25/005/2007 du 16 avril 2007, et ses mises à jour). Farah Muhammed Abdullahi milite pour que son frère soit libéré de son lieu de détention en Éthiopie, et il fait pression sur les autorités kenyanes pour qu'elles demandent son retour dans son pays et qu'elles s'occupent de lui en sa qualité de citoyen du Kenya. Amnesty International craint que Farah Muhammed Abdullahi n'ait été enlevé par des membres des forces de sécurité nationales en raison des actions qu'il a menées en faveur de son frère.

Un porte-parole de la police kenyane a déclaré que celle-ci n'avait connaissance d'aucun document indiquant que Farah Muhammed Abdullahi avait été arrêté. Les recherches menées par des militants des droits humains au Kenya n'ont permis de le localiser dans aucun des postes de police de Nairobi.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

En janvier 2007, une centaine de personnes ont été arrêtées après avoir franchi la frontière somalienne pour entrer au Kenya. Au moins 85 d'entre elles ont été renvoyées en Somalie, dont 81 ont ensuite été transférées en Éthiopie à la fin du mois de janvier. Depuis lors, au moins 22 personnes ont été libérées par les autorités éthiopiennes, mais nombreuses sont celles qui demeurent en détention, comme Abdi Muhammed Abdullahi.

Le gouvernement kenyan soutient qu'aucun des détenus transférés n'est ressortissant du Kenya. Avec l'aide du Muslim Human Rights Forum (Forum musulman des droits humains, une organisation non gouvernementale du Kenya), des militants des droits humains ont recensé ces arrestations et ces transferts en publiant, au début du mois de juillet, un rapport sur les transferts extrajudiciaires qui citait notamment le cas d'Abdi Muhammed Abdullahi. Lors du lancement de ce document, Farah Muhammed Abdullahi a évoqué la détention prolongée de son frère et recueilli une attention soutenue des médias kenyans et internationaux.

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en anglais ou dans votre propre langue) :

- déclarez-vous préoccupé par les informations faisant état de la disparition forcée de Farah Muhammed Abdullahi ;
- priez les autorités kenyanes d'indiquer si un organisme public détient actuellement cet homme ou s'il a été transféré hors du territoire kenyan ;

- exhorte la police kenyane à enquêter sur son enlèvement et à veiller à ce que toute personne présumée responsable de cet acte fasse l'objet de poursuites judiciaires ;
- si Farah Muhammed Abdullahi est détenu, engagez les autorités à prendre les mesures nécessaires pour qu'il ne soit ni torturé, ni soumis à d'autres formes de mauvais traitements, et à l'autoriser sans délai à entrer en contact avec ses proches et son avocat, ainsi qu'à recevoir tous les soins médicaux dont il pourrait avoir besoin ;
- priez instamment les autorités de mener une enquête indépendante et impartiale sur le transfert de détenus de la Somalie à l'Éthiopie et de rendre publiques les conclusions de ces investigations ;
- demandez aux autorités kenyanes de mettre un terme à la pratique de la détention au secret.

APPELS À :

Président de la République :

Hon. Mwai Kibaki C.G.H., MP
President of the Republic of Kenya
Harambee House, Harambee Avenue
P. O. Box 30510-00100, Nairobi, Kenya
Fax : +254 20 313600

Courriers électroniques : pps@statehousekenya.go.ke

Formule d'appel : *Your Excellency, / Monsieur le Président,*

Ministre d'État chargé de l'Administration provinciale et de la Sécurité intérieure :

Hon. John N. Michuki, E.G.H., MP
Minister of State for Provincial Administration and Internal Security
Harambee House, Harambee Avenue
P. O. Box 30510-00100, Nairobi, Kenya
Fax : +254 20 313600

Formule d'appel : *Dear Minister, / Monsieur le Ministre,*

Ministre de la Justice et des Affaires constitutionnelles :

Hon. Martha Karua MP
Ministry of Justice and Constitutional Affairs
Sheria House, Harambee Avenue,
P.O. Box 56057, Nairobi, Kenya
Fax : +254 20 316321

Courriers électroniques : minister-justice@skyweb.co.ke

Formule d'appel : *Dear Minister, / Madame la Ministre,*

Responsable de la police :

Major General Mohamed Hussein Ali, M.G.H.
Commissioner of Police
Vigilance House, Harambee Avenue,
P.O. Box 30083, Nairobi, Kenya
Fax : +254 20 240955

Formule d'appel : *Dear Sir, / Monsieur,*

COPIES aux représentants diplomatiques du Kenya dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT. APRÈS LE 19 OCTOBRE 2007, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.